

ANT. GOTTSCHEW

M. 12. Le dix huit juin mil huit cent cinquante, après la publication de trois bans de fidèle mariage faite au prône de nos messes paroissiales, entre Frédéric ~~Soucy~~ cultivateur et de cette Paroisse, fils majeur de Joseph Soucy, Angez, Cultivateur et de Victoire Mambrol, de la Paroisse de St. Basile, d'une part; et Stéphanie Violet que Violet fille mineure de Alexandre Violet cultivateur et de Marie Anne Mambrol, de cette Paroisse, d'autre part; ne s'étant découvert nul autre empêchement que celui au troisième au quatrième et au quatre au quatrième degré de consanguinité, dont nous avons dispensé en vertu des pouvoirs extraordinaires à nous accordés par Monseigneur William Dollard Evêque du Nouveau Brunswick en vertu d'un Brevet à lui accordé et de ce même, et daté 2 Octobre, 1842, Nous Pierre Curé susdigné avons reçu leur mutuel consentement de mariage et leur avons donné la bénédiction nuptiale en présence de Frédéric Mambrol, et de Desiré Violet qui ainsi que les époux ont déclaré ne savoir signer, son mot interligne bon.

ANT. GOTTSCHEW

R. H. J. . . .